



*Communiqué de presse – Information à la population*

**Coronavirus (Covid-19) :  
Mesures spécifiques à la Ville de Namur  
suite au dernier Conseil national de sécurité**

29 juillet 2020

---

Chères Namuroises, chers Namurois,  
Chers amis de la presse,

La semaine dernière, dans la foulée d'un Conseil national de sécurité ayant décidé d'octroyer aux bourgmestres davantage de latitudes pour la prise de mesures sur leur territoire afin d'enrayer toute reprise du coronavirus, j'avais pu exposer à la population namuroise les mesures complémentaires que j'édictais pour faire œuvre de prévention sanitaire.

Je tiens d'abord à remercier la très grande majorité des Namurois qui se sont conformés avec respect et sens civique à ces différentes mesures, visant notamment l'élargissement des cas de figure où le port du masque était rendu obligatoire. Vous êtes très nombreux à avoir compris que ces mesures, même si elles sont parfois contrariantes, sont finalement bien peu de choses par rapport à l'enjeu qui les sous-tend ; à savoir sauver des vies.

Namur, j'ai déjà pu le dire, malgré une augmentation ces derniers temps, a été globalement une terre préservée depuis le début de la crise en mars. Mon objectif, c'est qu'elle le reste ! C'est vrai qu'en valeur absolue, nous ne comptabilisons qu'une petite vingtaine de personnes contaminées et moins d'une dizaine d'hospitalisation. C'est très peu à l'échelle du pays. C'est peu même à l'échelle de notre ville. Mais le Collège communal veut que Namur traverse cette crise en conservant des statistiques faibles. Je souhaite qu'un minimum de familles ait à connaître le drame de la perte d'un être cher. Certains citoyens restent peu regardants ou insouciant. Chacun doit pourtant faire un effort. Et si vous pensez que le port du masque est ennuyant, oppressant ou gênant, voire inutile, je vous invite à en débattre avec les familles ayant perdu quelqu'un récemment à cause du virus. Soyons donc tous conscients et solidaires. Et je sais que dans la grande majorité des cas, vous l'êtes.

Le Conseil national de sécurité, constatant que le déconfinement s'était finalement accompagné d'un relâchement plus ample et plus rapide que ce qui avait été envisagé, a décidé de prendre de nouvelles mesures il y a deux jours. Des mesures plus rudes et strictes, ayant toutes les apparences d'un reconfinement social partiel.

Ainsi, pour rappel, les réceptions et repas au restaurant sont désormais limitées à 10 personnes. La Première Ministre me l'a confirmé : il n'est plus autorisé depuis ce jour de se rendre au restaurant pour un repas d'affaire ou avec des copains ; seuls les repas entre vous, votre foyer et votre bulle de maximum 5 personnes sont autorisés. Sachant donc que l'ensemble ne peut pas excéder dix personnes.

Les événements sont limités à 100 personnes en intérieur et à 200 en extérieur, contre 400 et 800 personnes qui avaient été espérées début août sur base du calendrier de déconfinement initial. C'est

rude, notamment pour tous les acteurs de la culture et de l'évènementiel, les traiteurs et autres forains, à qui le Collège communal adresse évidemment toutes ses pensées de sincère soutien.

Souhaitant que les mesures fédérales soient appliquées de manière cohérente sur le territoire namurois, j'ai réuni hier après-midi la cellule communale de crise, afin de voir quelles mesures complémentaires il convenait de prendre, pour être efficace dans la politique de prévention et de lutte contre la propagation du virus que nous voulons mener.

Ces mesures spécifiques à Namur, que je vais vous exposer, ont été concertées avec Monsieur le Gouverneur, conformément à sa récente circulaire.

Ces mesures, j'estime que c'est mon devoir de les prendre. Et c'est, je le pense, le vôtre de les respecter. Je ne cherche bien entendu à brimer la liberté de personne ; je cherche par contre à protéger la santé de tous.

Je ne vais pas vous exposer une batterie de mesures lourdes qui s'ajouteraient de manière disproportionnée à celles du Fédéral. Comme je l'indiquais en début d'exposé, nous avons peu de cas sur Namur, et donc il faut rester dans la proportion juste des mesures. Sans être béatement laxiste, sans être outrancièrement sectaire non plus. Les mesures doivent être graduées, pour accompagner la réalité des contaminations et prévenir au maximum celles-ci en amont. Le fait qu'il y ait un risque de reprise ne peut pas imposer que tout soit fermé tout azimut. Car un risque d'infection, je le crains, subsistera toujours dans les années qui viennent et pourtant, nous ne pourrions pas garder toute activité fermée ad vitam au motif que ce risque reste présent.

De surcroît, frapper trop fort par des mesures de fermeture d'activité risquerait d'avoir l'effet inverse que celui recherché : cela donnerait l'impression à l'extérieur de nos frontières communales que si des mesures très rudes sont prises à Namur, c'est qu'il y a un problème particulier à Namur. Or nous sommes très loin de la situation de certaines villes flamandes, et il n'y a pas de raison sensée de générer une psychose inappropriée, ni de dissuader les touristes wallons, bruxellois, flamands et étrangers de venir faire tourner nos commerces, nos acteurs touristiques et notre secteur horeca, qui ont besoin de clients pour assurer la reprise de leur gagne-pain. Il faut donc placer le curseur au bon endroit, en sachant que je pourrais toujours prendre des mesures plus contraignantes encore si la situation l'exigeait ou si des abus de comportements devaient être structurellement constatés.

A ce stade, deux objectifs m'apparaissent devoir être poursuivis : le premier, c'est se mettre en cohérence avec les mesures fédérales et la tonalité de celles-ci ; le second, c'est de veiller à ce que ces mesures soient facilement comprises, plus transparentes et donc plus faciles à suivre.

La semaine dernière, je vous indiquais que j'avais décidé de rendre le port du masque obligatoire le samedi dans les principales rues commerçantes, et tous les autres jours de la semaine dans certains lieux précis comme les bords de Sambre et de Meuse et les alentours de la Place du Marché aux Légumes dite Place du Vieux.

Certains se sont étonnés que le port du masque ne soit imposé que certains jours et pas d'autres. Des commerçants m'ont aussi demandé que l'on impose le masque le jeudi à Jambes, jour du marché. Par ailleurs il y a foule aussi le dimanche, jour de la brocante. D'autres endroits du territoire me réclament aussi le port obligatoire du masque en fonction de leurs propres activités. Des citoyens, de bonne foi manifestement, exprimaient à la police leur peine à bien comprendre les mesures en raison de ces variations de lieux et de jours.

Aussi, par souci de cohérence et de bonne compréhension de chacun, à partir de ce samedi 1<sup>er</sup> août, le port du masque sera rendu obligatoire tous les jours de la semaine dans l'ensemble de la corbeille. Ainsi, il n'y aura plus de difficulté de compréhension sur quelles rues sont concernées ni à quelle période. La corbeille, les Namurois le savent, est cette zone du centre-ville comprise, grosso modo, entre la gare et toute la voie de chemin de fer, la Meuse, le bras de Sambre et le parc Louise-Marie.

L'ordonnance du Bourgmestre que je signe ce jour énumère de manière détaillée chacune des rues concernées ; mais je vais vous faire l'économie de vous les lister à l'instant. Vous pourrez les retrouver sur le site internet de la Ville.

Chacun comprendra que cette règle d'élargissement du port du masque est devenue d'autant plus cohérente que le fédéral a imposé de restreindre ses contacts pendant un mois à une seule bulle de 5 personnes. Comment expliquer sinon que l'on doive uniquement fréquenter les 5 mêmes personnes durant quatre semaines, mais que tous les jours on peut croiser des centaines de personnes en ville, dans les rues piétonnes, et de surcroît en cette période de solde qui démarre samedi et qui s'étalera jusque fin août. Avec donc davantage de monde en rue. Du moins nous l'espérons pour les commerçants.

Le port obligatoire du masque s'appliquera également dès samedi et pour tous les jours de la semaine sur l'Enjambée et sur les berges de Sambre et de Meuse, et ce sur les deux rives et de part et d'autre de notre territoire communal. Ici aussi, identifier certains tronçons et pas d'autres allait être peu compréhensible et risquait un report de foule notamment des sportifs sur les tronçons non concernés. Et cela, pour tous les types d'usagers. Y compris donc les cyclistes, les joggeurs, les usagers de trottinettes, etc. La semaine dernière, nous avons jugé que les cyclistes et joggeurs pouvaient être exemptés du port du masque sur les berges de Sambre et de Meuse. A l'analyse des vécus de terrain tel que relayés et constatés, cette exception ne semble plus guère pertinente aujourd'hui, avec ce resserrage des mesures. Nous mesurons bien que cela pourra être contrariant pour les adeptes du jogging le long de l'eau ; mais la cohabitation entre personnes masquées et non masquées sur le halage n'a plus aucun sens si ces zones sont désormais en zone « masque obligatoire » tous les jours. Namur est une vaste commune qui s'étend sur 175 km<sup>2</sup>. Il y a donc largement de quoi, pendant l'espace d'un petit mois, pouvoir aller courir ailleurs, en d'autres lieux, sans masque. Notre commune, mi-urbaine mi-rurale, est assez vaste pour cela. Et la contrariété, je le rappelle, est limitée dans l'espace et dans le temps et poursuit l'unique but de préserver la santé de tous, des joggeurs y compris. Je les remercie d'ores et déjà pour leur compréhension.

3

---

Le masque sera aussi obligatoire, dès samedi et pour tous les jours de la semaine, dans les principales rues commerçantes de Jambes (avenues Materne et Bovesse), de Salzinnes (rue Patenier et chaussée de Charleroi entre la Place du 8 mai et la rue Simonis), de Saint-Servais (route de Gembloux) et de Bouge (chaussée de Louvain), et au sein du domaine fortifié de Terra Nova et aux alentours de la tortue de Fabre, au vu du grand nombre de touristes qui convergent vers ces lieux de la citadelle, venus de Flandre ou de plus loin.

Le port du masque est aussi rendu obligatoire pour les accompagnateurs d'enfants au sein du Parc attractif Reine Fabiola ainsi que, pour rappel, au sein de la Maison des Citoyens. Je rappelle d'ailleurs que le passage au guichet de l'Hôtel de Ville, pour vos démarches administratives ou tout document quelconque, est plus rapide lorsque vous prenez préalablement rendez-vous. N'hésitez donc pas.

Ces derniers temps, j'ai dû constater la difficulté de respect des distances de sécurité dans le cadre des rencontres ou rassemblements sportifs. Particulièrement lors de la pratique de la pétanque et de la balle pelote. Mais dans d'autres disciplines également. Les rencontres et compétitions sportives sont maintenues par le fédéral. On pourrait s'en étonner au vu des contacts directs que ces matches nécessitent, mais soit, on considèrera que le sport fait partie intégrante du bien-être et de la santé et donc nous prenons acte de cette posture fédérale. Néanmoins certaines disciplines sportives ont d'ores et déjà annoncé, d'initiative, la suspension de toutes leurs rencontres et des entraînements jusqu'en septembre. C'est le cas du basketball. Bien que nous ne l'imposons pas, vu que le Fédéral en a maintenu le principe, nous suggérons aux clubs d'analyser l'opportunité de reporter leurs entraînements et matches au-delà du mois d'août.

En tout état de cause, je dois prendre des mesures complémentaires par souci de cohérence dans la lutte contre le virus. Ainsi, toutes les personnes assistant à des entraînements ou à des rencontres, à l'intérieur d'une salle ou en extérieur, sont désormais tenues de porter obligatoirement un masque.

Là aussi, ce ne serait pas cohérent de laisser chacun crier sur le bord du terrain comme supporter, projetant ses postillons et gouttelettes tout azimut, et pratiquant les accolades etc. Par ailleurs, je tiens à rappeler que les buvettes des clubs sportifs sont soumises aux mêmes règles que l'horeca (port du masque lors des déplacements, service uniquement à table, tablés limitées en nombre). Ce ne serait en effet pas cohérent, à nouveau, d'obliger la population à se cantonner durant un mois à rencontrer toujours la bulle des 5 mêmes personnes, mais dans le même temps permettre à chacun de se retrouver adossé au comptoir des buvettes à boire des verres avec d'autres parents, supporters ou personnes, venant d'horizons complètement différents, mélangeant donc toutes les bulles. J'invite donc les clubs sportifs à discipliner les supporters et autres personnes présentes pour que le respect de ces règles soit observé. A défaut, tout comme pour les cafés et restaurants, si la police devait constater d'importants manquements à ces directives, je ferais fermer la buvette de manière immédiate et pour une certaine durée. Le club, sa convivialité et ses finances, n'auraient rien à y gagner.

Enfin, la situation au sein des maisons de repos du CPAS est suivie en permanence, vous le savez, par notre Président du CPAS Philippe Noël. Sur base des concertations menées au sein du CPAS avec sa propre cellule de crise et les médecins référents, de nouvelles mesures ont été décidées pour préventivement limiter les risques d'une reprise de contamination problématique dans nos cinq maisons de repos publiques. Ainsi, depuis ce jour, les résidents ne sont plus autorisés à réaliser des visites extérieures ni à procéder à un retour temporaire en famille. De même, pour respecter l'application de la bulle de 5 personnes aux résidents, seules quatre personnes, toujours les mêmes, sont autorisées à rendre visite à un résident au sein de la maison de repos. Ces quatre personnes et le résident constituent dès lors la fameuse bulle des 5 proches. Le CPAS a par ailleurs pris l'initiative, pour éviter de devoir systématiquement dépendre du bon vouloir de la Région, de passer un marché public pour l'organisation de testings massifs et réguliers de son personnel et des résidents. En effet, aujourd'hui, il faut qu'au moins deux personnes soient reconnues infectées avant de pouvoir bénéficier d'un testing massif au sein d'une maison de repos. La Région teste donc les gens quand il est trop tard, une fois que le virus est déjà là. Avec cette initiative, le CPAS pourra réaliser de manière désormais autonome, un testing généralisé de l'ensemble de son personnel et de l'ensemble des résidents de nos maisons de repos toutes les six semaines, et ainsi suivre de manière plus fine et professionnelle l'évolution épidémiologique de nos institutions.

4

---

Voilà, chères Namuroises, chers Namurois, chers amis de la presse, les nouvelles mesures que la Capitale wallonne adopte en vue de continuellement agir au mieux pour préserver sa population, notre population. Aucune de ces mesures ne nous enthousiasme. Mais l'intérêt général commande de les prendre. Aucune mesure n'est non plus insurmontable ou exagérée. J'invite chacun à faire œuvre collective et à relativiser aussi les contraintes dont il s'agit. On parle de porter un masque quand on transite en ville, de changer peut-être pendant quelques temps son itinéraire préféré de jogging, de porter un masque quand on crie pour soutenir le gamin au bord du terrain ou bien de limiter ses contacts à la buvette. En soi rien de bien terrible, par rapport à l'enjeu de préservation de la santé de tous. Même si je n'en minimise pas l'impact social surtout, et économique peut-être, pour certains acteurs. Plus que jamais prouvons que l'union sera notre force et continuons de faire de Namur une zone particulièrement épargnée par les effets dévastateurs du virus. C'est ce à quoi je m'emploie chaque jour avec toute l'équipe communale.

Maxime Prévot  
Bourgmestre